



Conférence

Le système régional de protection des droits de propriété intellectuelle de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle, un état des lieux



M. Paulin EDOU EDOU,

Directeur Général de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)

Lundi 27 février - 9h à 10h30

CEIPI - Amphithéâtre 23
11, rue du Maréchal Juin
67046 STRASBOURG

Cycle de conférence du CEIPI : regards Institutionnels, politiques et sociétaux sur la propriété intellectuelle

Résumé : L'organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) a été créée en 1962 à la suite de l'accord de Libreville, révisé par l'accord de Bangui, conclu par les États d'Afrique francophone à la suite de leur accession à l'indépendance.

Les jeunes États africains désormais souverains, se sont réunis au sein de cette organisation pour créer un système uniforme de protection des produits de l'activité intellectuelle. L'OAPI est une organisation internationale qui assure la protection des inventions, des marques, des dessins et des modèles, par la délivrance de titres uniques applicables à l'ensemble des 16 pays membres qui la composent. L'OAPI assure également la protection des indications géographiques et des noms commerciaux.

L'OAPI est actuellement dirigée par le Directeur Général, M. Paulin Edou Edou, diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration, Docteur en Droit de l'Université de Strasbourg. L'OAPI est le principal office en Afrique dédié à la propriété intellectuelle ; celui-ci participe directement à la formation des jeunes diplômés de l'Université qui souhaitent se spécialiser dans le domaine de la propriété intellectuelle au sein du Centre d'enseignement et de recherche Denis Ekani créé en partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Université de Yaoundé.

L'OAPI est amenée à un grand avenir au côtés de l'Office Européen des Brevets (OEB), l'Office d'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI) et l'Office Eurasien des Brevets.